

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 22
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 11 Septembre 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Onze du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Quatre du mois de Septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mme. CORONADO DANIELE, Maire,

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DELANNOY Delphine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

Étaient absents :

Excusés : Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme CORONADO Danièle

M. DELAVault Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 26 Juin 2024 étant approuvé.

Délibération N° D42/2024

Code 5-1

Election des adjoints au Maire

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle que le scrutin d'élection des adjoints et un scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Elle rappelle que les listes doivent être paritaires, qu'en conséquence sur chacune liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L2122-4 à L2122-8,

1) Constatation des candidatures

Mme le Maire fait appel à candidatures et constate la candidature de une liste, reproduite ci-dessous. Lesdites listes seront représentées dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste :

Liste 1 :

- 1^{er} adjoint : M. Raymond DUPONT
- 2^{ème} adjoint : Mme Marie-Paule BARON
- 3^{ème} adjoint : M. Roger LESCOUTE
- 4^{ème} adjoint : Mme Paule HUILLET
- 5^{ème} adjoint : M. Jean-Pierre BASTIANINI

Mme le Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints au maire au scrutin secret.

2) Constitution du Bureau

Le Conseil municipal a désigné deux assesseurs : Béatrice COLORADO et Pierre-Jean HUILLET

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

3) Déroulement du scrutin

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a, soit remis son bulletin de vote dans l'enveloppe prévue à cet effet, soit indiqué son souhait de ne pas participer au scrutin.

Aucun conseiller n'a souhaité s'abstenir.

4) Résultats du premier tour

- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre d'enveloppes retrouvées dans l'urne : 23
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Majorité absolue 12

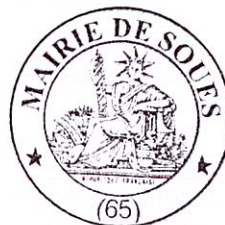
NOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages en chiffre	Nombre de suffrages en lettres
DUPONT Raymond	23	Vingt-Trois

5) Proclamation des résultats

La liste présentée par M. Raymond DUPONT ayant obtenu la majorité absolue, Mme le Maire proclame élus et immédiatement installés :

- 1^{er} adjoint : M. Raymond DUPONT
- 2^{ème} adjoint : Mme Marie-Paule BARON
- 3^{ème} adjoint : M. Roger LESCOUTE
- 4^{ème} adjoint : Mme Paule HUILLET
- 5^{ème} adjoint : M. Jean-Pierre BASTIANINI

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,
Danièle CORONADO

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Coronado", is written over a horizontal line.